

Nathalie Conan-Mathieu

« Le coût de l'intérim médical pèse de plus en plus »

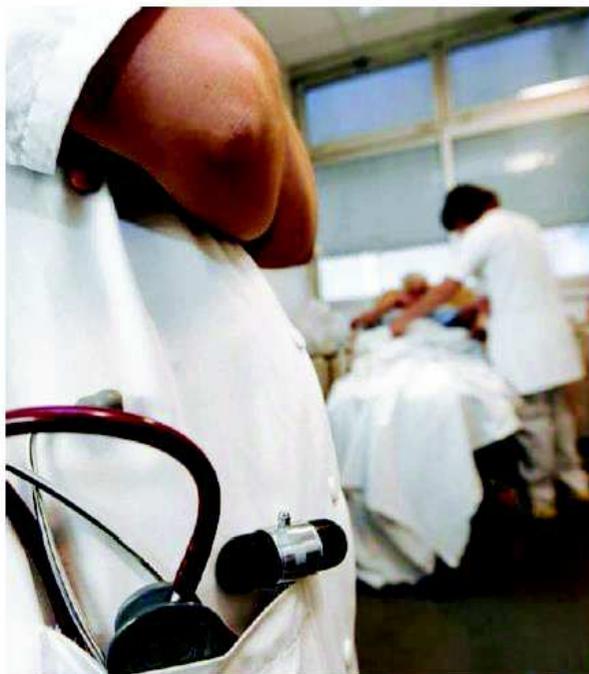
Le recours à des médecins intérimaires coûtant de plus en plus cher aux hôpitaux publics bretons (29 M€ en 2018), ceux-ci tentent de s'organiser. Explications avec Nathalie Conan-Mathieu, la déléguée régionale permanente à la Fédération hospitalière de France.

Propos recueillis
par Julien Vaillant

Pourquoi les hôpitaux font-ils autant appel à des médecins intérimaires ?

L'intérim est une conséquence du problème de pénurie médicale en France, particulièrement sensible dans certaines spécialités (anesthésie, urgences, gériatrie...). Et même si l'abandon du numerus clausus, l'an passé, va permettre d'accroître le nombre de médecins, il faut dix ans pour les former. En attendant, les hôpitaux ne peu-

vent pas assurer toutes les gardes. Sur les 18 établissements bretons MCO (ceux qui ont une activité de médecine, de chirurgie, d'obstétrique...), quinze ont ainsi régulièrement besoin de médecins intérimaires aux urgences et douze en anesthésie. Ils se tournent donc vers des agences d'intérim, avec des praticiens qui demandent des rémunérations supérieures au tarif réglementaire (1 170,04 euros bruts pour une garde de 24 heures), particulièrement sur les spécialités en tension.



Les services des urgences sont parmi ceux qui font le plus appel à des médecins intérimaires en raison de la pénurie médicale dans cette spécialité. Photo archives François Destoc

A quel moment les hôpitaux bretons ont-ils commencé à travailler ensemble sur le sujet ?

Le coût de l'intérim augmente sans cesse et pèse de plus en plus dans les budgets. Depuis trois ou quatre ans, nous avons donc mis en place une stratégie de lutte contre l'intérim médical. Nous avons d'abord créé un observatoire tarifaire. Tous les mois, les dix-huit établissements bretons MCO transmettent leurs chiffres

afin que chacun sache ce que l'autre paye. Nous avons aussi établi une charte des bonnes pratiques dans laquelle les établissements s'engagent à ne pas se faire concurrence. Nous avons également créé un marché régional, avec cinq agences d'intérim, pour qu'aucune ne soit en situation de monopole.

Avez-vous réussi à vous mettre d'accord sur un tarif commun

aux hôpitaux bretons ?

Nous avons un « gentlemen's agreement » sur les pratiques tarifaires. Nous utilisons le marché régional et un tarif étalon qui est au-dessus du tarif réglementaire. Mais nous avons aussi fixé des tarifs exceptionnels, utilisés de façon très limitée.

Jusqu'à quel montant peuvent grimper ces rémunérations exceptionnelles et quel est le tarif étalon breton ?

Je ne souhaite pas divulguer notre tarif étalon qui n'a pas de valeur légale. Concernant les tarifs exceptionnels, c'est extrêmement rare de dépasser 3 000 euros. Mais il s'agit uniquement de rémunération médicale, car le transport et l'hébergement viennent en plus dans la négociation. Mais je veux souligner qu'il n'y a pas uniquement des profils de mercenaires, venant de Marseille ou Paris par avion, afin de gagner 2 000 euros en un week-end. Il y a aussi des médecins qui viennent régulièrement dans le même hôpital faire des piges d'une semaine ou quinze jours.

Pourquoi ne parvenez-vous pas à imposer le tarif réglementaire inscrit dans la loi en 2017 ?

C'était notre volonté. Mais il y a un trop grand différentiel entre la réglementation et les prix pratiqués. Les agences d'intérim ont très vite été vent debout et nous avons alors subi une sorte de boycott. C'était impossible de tenir notre position sur les métiers les plus en tension. D'autant plus que, hormis les Pays-de-la-Loire, aucune région ne nous a suivis.